



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-014-2021-06

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2021-06-02-00005 - Arrêté n° DOS 2021 / 2681 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-06-02-00005

Arrêté n° DOS 2021 / 2681 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue  
de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS – 2021 / 2681**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**VU** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**VU** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**VU** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**VU** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

**VU** l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

**VU** l'arrêté n°008/ARSIDF/LBM/2021 du 16 février 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360).

**CONSIDERANT** la demande reçue en date du 25 mars 2021 de Madame Sabine FLAMMANG, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de directeur général et de biologiste-coresponsable de Madame Séverine BLACHERE en date du 17 février 2021 ;
- La cessions des actions détenues par Madame Séverine BLACHERE au profit des associés de la société « BIO-VSM LAB » en date du 17 février 2021 ;
- La réduction du capital social de la SELAS « BIO-VSM LAB » par voie de rachat de 265 actions de Madame Séverine BLACHERE, suivie de l'annulation de ces actions en date du 4 mars 2021 ;
- L'agrément de Madame Oumaima DAKIK en qualité de biologiste médical associée au sein du laboratoire « BIO-VSM LAB », moyennant un prêt de consommation d'une action de la société « BIO-VSM LAB » consenti par Madame Julie TEK à effet au 1<sup>er</sup> mars 2021.

**CONSIDERANT** le procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 4 février 2021 constatant :

- la réalisation définitive, à effet du 4 février 2021 de la cession de 1 548 actions appartenant à Madame Séverine BLACHERE au profit de Messieurs Jean-François AUCLAIR, Julien CADENET, et Mesdames Corinne PASQUIOU, Julie TEK et Elsa CAILLAULT ;
- la réduction du capital social de la société par voie de rachat de 265 actions;
- l'agrément de Madame Oumaima DAKIK en qualité de biologiste médicale associée en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 et autorisant le prêt d'une action à son profit par Madame Julie TEK ;

**CONSIDERANT** le procès-verbal des décisions de la Présidente de la SELAS « BIO-VSM LAB » en date du 4 mars 2021 actant :

- la réalisation définitive de la cession d'une action au profit de Madame Julie TEK et sa nomination définitive en qualité de directeur général et de biologiste-coresponsable, à effet au 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
- la réalisation définitive de la réduction du capital social de la SELAS « BIO-VSM LAB », par voie de rachat de 265 actions composant le capital social de la SELAS BIO-VSM LAB, suivie de l'annulation de ces actions en date du 4 mars 2021 ;
- la démission de Madame Séverine BLACHERE de ses fonctions de directeur général et de biologiste-coresponsable de la SELAS « BIO-VSM LAB » au 17 février 2021 ;
- la réalisation du prêt de consommation d'une action par Madame Julie TEK au profit de Madame Oumaima DAKIK en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

**CONSIDERANT** la cession de 316 actions de la SELAS BIO-VSM LAB détenues par Madame Séverine BLACHERE au profit de Madame Elsa CAILLAULT en date du 17 février 2021 ;

**CONSIDERANT** la cession de 672 actions de la SELAS BIO-VSM LAB détenues par Madame Séverine BLACHERE au profit de Madame Julie TEK en date du 17 février 2021 ;

**CONSIDERANT** la cession de 90 actions de la SELAS BIO-VSM LAB détenues par Madame Séverine BLACHERE au profit de Madame Corinne PASQUIOU en date du 17 février 2021 ;

**CONSIDERANT** la cession de 270 actions de la SELAS BIO-VSM LAB détenues par Madame Séverine BLACHERE au profit de Monsieur Julien CADENET en date du 17 février 2021 ;

**CONSIDERANT** la cession de 200 actions de la SELAS BIO-VSM LAB détenues par Madame Séverine BLACHERE au profit de Monsieur Jean-François AUCLAIR en date du 17 février 2021 ;

**CONSIDERANT** la copie de la lettre de démission de Madame Séverine BLACHERE de ses fonctions de directeur général et de biologiste-coresponsable en date du 16 février 2021 ;

**CONSIDERANT** la convention de prêt de consommation d'action conclue entre Madame Julie TEK, prêteur, et Madame Oumaima DAKIK, bénéficiaire, d'une action de la SELAS « BIO-VSM LAB » en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

**CONSIDERANT** les statuts SELAS « BIO-VSM LAB » mis à jour en date du 4 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIO-VSM LAB ».

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » dont le siège social est situé au 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), codirigé par :

1. Madame Sabine FLAMMANG, pharmacien, biologiste coresponsable et Présidente
2. Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste coresponsable
3. Madame Julie TEK, pharmacien, biologiste coresponsable
4. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste coresponsable
5. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste coresponsable
6. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste coresponsable
7. Madame Estelle LEMOINE, médecin, biologiste coresponsable
8. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacien, biologiste coresponsable
9. Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste coresponsable
10. Monsieur Bertrand PELLEGRIN, pharmacien, biologiste coresponsable
11. Madame Viviane QUACH, pharmacien, biologiste coresponsable
12. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacien, biologiste coresponsable
13. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste coresponsable
14. Madame Sabine SOTO, pharmacien, biologiste coresponsable
15. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste coresponsable

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 000 312 7, est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-074 sur les seize sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1- le site de VAIRES-SUR-MARNE, site principal et siège social  
10, rue de la Gare à VAIRES- SUR- MARNE (77360)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 834 9

2- le site de TORCY

3bis, rue Pierre Mendès-France à TORCY (77200)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 859 6

3- le site de BUSSY-SAINT-GEORGES

7, rue Konrad Adenauer à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)

Ouvert au public

Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 835 6

4- le site de NOISIEL

85, cours des Roches à NOISIEL (77186)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 863 8

5- le site de NEUILLY-SUR-MARNE

Centre Commercial Nord du Stade des Fauvettes 16, rue de Savoie à NEUILLY-SUR-MARNE (93330)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 331 2

6- le site de NEUILLY-PLAISANCE

22, boulevard Galliéni à NEUILLY-PLAISANCE (93360)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 332 0

7- le site de NEUILLY-PLAISANCE

26, rue du Général Leclerc à NEUILLY-PLAISANCE (93360)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 333 8

8- le site de NOISY-LE-GRAND

3, rue Georges Laigneau à NOISY-LE-GRAND (93160)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 334 6

9- le site de TORCY

12, allée Emile Reynaud à TORCY (77200)

Fermé au public

Pratiquant les activités de Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, Auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 890 1

10- le site de SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

20, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN (77860)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 916 4

11- le site de BRIE-COMTE-ROBERT

4, place des Minimes à BRIE-COMTE-ROBERT (77170)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 913 1

12- le site de SAVIGNY-LE-TEMPLE

3, rue des Manouvriers à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 914 9

13- le site de SAVIGNY-LE-TEMPLE

73, avenue Léon Blum à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 915 6

14- le site de CHELLES

29, rue Gambetta à CHELLES (77500)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 929 7

15- le site de CHELLES

50, avenue Foch à CHELLES (77500)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 938 8

16- le site du CARRE SENART

18 Trait d'Union – ZAC du Carré Sénart à LIEUSAIN (77127)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 905 7



La liste des dix-sept biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire « BIO-VSM LAB », dont quinze biologistes-coresponsables, est la suivante :

1. Madame Sabine FLAMMANG, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente
2. Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste coresponsable
3. Madame Julie TEK, pharmacien, biologiste coresponsable
4. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste coresponsable
5. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste coresponsable
6. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste coresponsable
7. Madame Estelle LEMOINE, médecin, biologiste coresponsable
8. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacien, biologiste coresponsable
9. Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste coresponsable
10. Madame Viviane QUACH, pharmacien, biologiste coresponsable
11. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacien, biologiste coresponsable
12. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste coresponsable
13. Madame Sabine SOTO, pharmacien, biologiste coresponsable
14. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste coresponsable
15. Monsieur Bertrand PELLEGRIN, pharmacien, biologiste coresponsable
16. Madame Oumaima DAKIK, pharmacien, biologiste médical, **associée**
17. Madame Laurence LOMENE, pharmacien, biologiste médical

La répartition du capital social de la SELAS « BIO-VSM LAB » est la suivante :

Associés	Actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Elsa CAILLAULT	1300	5,12%	1300	5,12%
Jean-François AUCLAIR	203	0,8%	203	0,8%
Philippe CALLIES	3 333	13,13%	3 .333	13,13%
Sabine FLAMMANG	3 850	15,17%	3 850	15,17%
Hassina LASSAL	1	0,004%	1	0.004%
Estelle LEMOINE	1	0,004%	1	0.004%

Corinne PASQUIOU	91	0,36%	91	0,36%
Anne PELLEGRIN	493	1,942%	493	1,942%
Bertrand PELLEGRIN	2 008	7,91%	2 008	7,91%
Viviane QUACH	3	0,012%	3	0,012%
Catherine ROSTOKER	1	0,004%	1	0,004%
Jacques ROSTOKER	2 833	11,16%	2 833	11,16%
Sabine SOTO	457	1,8%	457	1,8%
Julien CADENET	271	1,07%	271	1,07%
Julie TEK	672	2,65%	672	2,65%
<b>Oumaima DAKIK</b>	<b>1</b>	<b>0,004%</b>	<b>1</b>	<b>0,004%</b>
SPFPL EKIDEN BIO-VSM détenue par Messieurs Jean- François AUCLAIR, Julien CADENET, Jacques ROSTOKER et Mesdames Viviane QUACH, Catherine ROSTOKER, Hassina LASSAL, Sabine SOTO, Corinne PASQUIOU et Estelle LEMOINE	9 862	38,86%	9 862	38,86%
<b>TOTAL</b>	<b>25 380</b>	<b>100%</b>	<b>25 380</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n°008/ARSIDF/LBM/2021 du 16 février 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4 :** La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 2 juin 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale  
de santé Ile-de-France et par délégation  
La Directrice du pôle Efficience

**Signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT